

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT SAAS

Article 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales (les « Conditions Générales ») s'appliquent à toutes les Commandes conclues entre :

- « **ASSISTANT** »,

société par actions simplifiée au capital de 15.000,00 euros, ayant son siège social 6 T rue Jacques Philippe Bréant, 27300 BERNAY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bernay sous le numéro 925 304 149

d'une part,

- « **le Client** », tel que désigné dans la Commande, d'autre part. Le Client est la personne physique ou morale passant une Commande sur le site www.saas-assistant.com (ci-après « le Site »).

Au sens des présentes, une « Commande » est une offre (quelle qu'en soit la forme : devis, proposition commerciale, bon de commande, etc.) émise par ASSISTANT et acceptée par le Client en ligne.

EN ACCEPTANT LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, VOUS DECLAREZ QUE VOUS ETES UN PROFESSIONNEL AU SENS DU CODE DE LA CONSOMMATION, C'EST-A-DIRE QU'EN COMMANDANT SUR CE SITE (soit pour vous, soit au nom de votre société), VOUS AGISSEZ A DES FINS ENTRANT DANS LE CADRE DE VOTRE ACTIVITE COMMERCIALE, INDUSTRIELLE, ARTISANALE, LIBERALE OU AGRICOLE.

VOUS RECONNAISSEZ PAR CONSEQUENT QUE VOUS NE BENEFICIEZ PAS DES REGLES PROTEGEANT LES CONSOMMATEURS.

Article 2. DEFINITIONS

Dans le présent document, les mots ou expressions commençant par une majuscule auront la signification qui suit :

« **Administrateur** » désigne la personne physique, désignée par le Client lors de la Commande, disposant des droits les plus étendus pour gérer l'Application, changer d'Offre, souscrire ou résilier certaines Options, augmenter le nombre de Crédits, créer de nouveaux Comptes Utilisateurs, définir les droits des autres Utilisateurs, etc.

« **Anomalie** » désigne un dysfonctionnement ou une non-conformité de l'Application à sa Documentation, reproductible par ASSISTANT.

« **Anomalie bloquante** » désigne un dysfonctionnement de l'Application rendant impossible son utilisation ou compromettant gravement la sécurité de l'Application ou de la Base de données.

« **Anomalie majeure** » désigne un dysfonctionnement empêchant l'utilisation d'une fonctionnalité majeure de l'Application.

« **Anomalie mineure** » désigne un dysfonctionnement de l'Application ne constituant ni une Anomalie bloquante ni une Anomalie majeure.

« **Application** » désigne le progiciel SAAS-Assistant, développé et édité par ASSISTANT, et choisi par le Client, au moment de la conclusion du Contrat. Il est précisé que le terme « progiciel » s'entend d'un programme informatique conçu pour être commercialisé auprès de plusieurs utilisateurs, leur offrant de façon standard les mêmes fonctionnalités. L'Application est mise à la disposition du Client par une connexion à la

Plateforme via le réseau Internet. L'Application est décrite sur le Site.

« **Authentification** » désigne la procédure par laquelle l'Utilisateur de l'Application fournit et confirme son identité, par la communication de son Identifiant et de son mot de passe.

« **Base de Données** » désigne l'ensemble de données, organisé en vue de son utilisation par l'Application, dont la structure est la propriété d'ASSISTANT et le contenu la propriété du Client.

« **Compte Utilisateur** » désigne un accès ouvert à un Utilisateur. Un Compte Utilisateur correspond à un Utilisateur unique et à un Identifiant unique.

« **Contrat** » désigne l'ensemble contractuel constitué par le présent document, ses annexes et la ou les Commandes validées en ligne ou par signature électronique.

« **Crédit** » désigne l'unité de mesure virtuelle de l'utilisation des Options souscrites par le Client. Le nombre de Crédits acquis par le Client permet notamment d'envoyer ou de recevoir un nombre déterminé de messages via les plateformes WhatsApp Business et Twilio, ou d'utiliser un nombre déterminé de signatures électroniques via la plateforme Yousign. Les Crédits sont facturés en sus de la redevance d'utilisation de l'Application, le prix étant mentionné sur le Site.

« **Documentation** » désigne l'ensemble des documents relatifs à l'utilisation de l'Application figurant sur le Site.

« **Identifiant** » désigne un code unique d'accès attribué à un Utilisateur et qui, associé à un mot de passe, permet à l'Utilisateur de procéder à son Authentification pour accéder à l'Application.

« **Interface d'Administration** » désigne l'outil informatique, accessible depuis le menu de l'Application, permettant à l'Administrateur et à lui seul, au moyen de l'Identifiant et du mot de passe créés lors de la Commande, d'administrer l'Application. Les modifications opérées via l'Interface d'Administration sont susceptibles de modifier le montant de la redevance due par le Client, selon les conditions tarifaires alors en vigueur, consultables sur le Site, qui seront indiquées à l'Administrateur avant la validation de toute modification.

« **Offre** » désigne la formule d'abonnement choisie par le Client au moment de la conclusion du Contrat ou par la suite parmi les différentes offres disponibles : SAAS Essai, SAAS Lite, SAAS Standard, SAAS Pro ou SAAS sur-mesure, telles que décrites sur le Site. Les limitations propres à chaque Offre sont mentionnées sur le Site et dans la Commande.

« **Options** » désigne les services supplémentaires proposés par ASSISTANT qui peuvent être choisis par le Client au moment de la Commande, dont la description et le prix sont mentionnés sur le Site. Les Options peuvent être souscrites en complément des Offres SAAS Standard, SAAS Pro ou SAAS sur-mesure (mais non des Offres SAAS Essai et SAAS Lite).

« **Plateforme** » désigne l'ensemble de serveurs rendus accessibles au Client et aux Utilisateurs par ASSISTANT, sur lesquels s'exécute l'Application et sur lesquels est hébergée la Base de Données, fournissant un service électronique interactif en ligne en mode « SaaS », accessible à l'adresse communiquée par ASSISTANT.

« **Programmes Tiers** » désigne les programmes informatiques (notamment les logiciels open source) n'appartenant pas à ASSISTANT et qui sont ou seront intégrés dans l'Application.

« **Projet** » désigne un ensemble de documents se rattachant à un projet de maîtrise d'œuvre du Client. L'utilisation de

l'Application est limitée à un nombre de Projets maximum, défini dans la Commande.

« **SaaS** » (Software as a Service) désigne le mode de mise à disposition à distance des fonctionnalités de l'Application, utilisant les technologies Internet et accessible par l'intermédiaire du réseau Internet, l'Application et la Base de Données qu'elle traite restant sur la Plateforme de ASSISTANT.

« **Taux de Disponibilité** » désigne le taux de disponibilité effective de l'Application pour le Client, rapportée à la durée totale de mise à disposition de l'Application, celle-ci excluant les Interruptions Planifiées et les opérations de Maintenance d'urgence.

« **Utilisateur** » désigne une personne physique autorisée par le Client, via l'Interface d'Administration, à utiliser l'Application.

Article 3. OBJET

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles :

- ASSISTANT concède au Client, qui l'accepte, un droit d'utilisation à distance en mode SaaS de l'Application ;
- ASSISTANT fournit au Client des prestations de service associées ;
- Le Client s'engage à régler la redevance contractuelle.

Article 4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute Commande est définitive et implique la consultation préalable et l'acceptation sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales, quelles que soient par ailleurs les clauses figurant sur les documents émanant du Client. Ces Conditions Générales s'appliquent à l'ensemble des relations contractuelles entre les Parties.

Elles prévalent sur tout autre document contractuel antérieur, nonobstant toute clause contraire. Elles prévaudront également, en cas de contradiction, sur les Commandes ou documents contractuels concomitants ou postérieurs, sauf si les Parties y stipulent expressément par une clause claire et non équivoque qu'elles entendent déroger à une ou plusieurs dispositions des Conditions Générales.

Les informations contractuelles font l'objet d'une confirmation par voie d'e-mail ou à défaut, par voie postale à l'adresse indiquée par le Client. Les Conditions Générales et l'ensemble des Commandes, y compris leurs éventuelles annexes, constituent le « Contrat » liant les Parties. Toute dérogation aux présentes Conditions Générales devra faire l'objet d'un accord écrit, signé par un représentant dûment habilité d'ASSISTANT.

Les présentes Conditions Générales sont accessibles à tout moment dans l'Application. ASSISTANT se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment. Le Client sera informé de la modification des présentes par le biais de la publication des Conditions Générales actualisées sur le Site et par une notification au Client, signalant ce changement. Les Conditions Générales modifiées prendront effet dans un délai d'un mois à compter de leur publication. La poursuite de l'utilisation de l'Application suite à cette publication constituera une acceptation de la nouvelle version des Conditions Générales. Le Client peut refuser les nouvelles Conditions Générales en notifiant ce refus à ASSISTANT dans un délai d'un mois à compter de la notification. Dans ce cas, le Contrat sera résilié dès la fin du mois contractuel en cours.

Les Conditions Générales modifiées seront dans tous les cas applicables à toute nouvelle Commande. Il incombe donc au Client de consulter les Conditions Générales avant chaque Commande.

Article 5. DUREE

Le présent Contrat entre en vigueur à la date de son acceptation par le Client, cette acceptation étant manifestée par le « clic » de validation définitive de la Commande par le Client sur la plateforme Stripe, qui a entre les parties la même valeur qu'une signature.

Si le Client choisit l'Offre SAAS Essai, le Contrat est conclu pour une durée de deux mois. Au terme de cette période, le Client pourra continuer à utiliser l'Application en choisissant une autre Offre. A défaut, le Contrat sera résilié.

Si le Client choisit une Offre SAAS Lite, SAAS Standard, SAAS Pro ou SAAS sur-mesure, le Contrat est conclu une durée initiale d'un mois, correspondant à la durée de la période d'essai gratuite, mentionnée à l'Article 6. Le Contrat se renouvellera ensuite, à titre payant, par tacite reconduction de mois en mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties sans préavis.

En cas de résiliation par le Client, le mois commencé est dû intégralement, et le Client assume l'entière responsabilité des conséquences de la cessation du Contrat, notamment en termes de continuité de sa gestion interne.

Article 6. PERIODE D'ESSAI

ASSISTANT permet au Client de prendre connaissance du fonctionnement et des fonctionnalités de l'Application pendant la période initiale gratuite, dont la durée est d'un mois. Le Client est tenu de saisir ses coordonnées bancaires sur la plateforme Stripe pour pouvoir bénéficier de l'accès à l'Application pendant la période d'essai (sauf pour l'Offre SAAS Essai).

Le Client peut par conséquent librement vérifier, sous sa responsabilité, avant de poursuivre le Contrat en procédant au paiement, que l'Application, son interface utilisateur, son ergonomie, l'architecture de sa Base de Données et les technologies mises en œuvre par l'Application ou requises pour son utilisation, sont parfaitement conformes à ses attentes et compatibles avec son environnement informatique.

Aucune réclamation ou demande de remboursement ne pourra être formulée par le Client au motif que l'un de ces éléments ne serait pas satisfaisant ou poserait un quelconque problème.

Article 7. CONTENU DU SITE

ASSISTANT présente sur son Site les services proposés, avec leurs caractéristiques principales.

Le Site comporte :

- le prix des services en euros TTC ;
- les modalités de paiement ;
- les étapes à suivre pour passer une Commande ;
- les moyens pour le Client de vérifier le détail de sa Commande et son prix avant confirmation, ainsi que de corriger les éventuelles erreurs.

Ces informations sont présentées en langue française. Le Client déclare avoir pris connaissance de ces informations. Il déclare en outre avoir la capacité juridique et les pouvoirs lui permettant de s'engager ou d'engager la société pour laquelle il contracte au titre des présentes Conditions Générales.

Article 8. SERVICES

• SERVICES D'ACCES A L'APPLICATION

ASSISTANT fournit au Client le service d'accès à l'Application en mode SaaS 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des interruptions pour cause de maintenance, de panne ou encore de défaillance extérieure à ASSISTANT. Ces interruptions temporaires ne pourront en aucun cas donner lieu à indemnisation au profit du Client.

L'Application demeure sur la Plateforme de ASSISTANT et ASSISTANT ne remet donc en aucun cas une copie de

l'Application, sous quelque forme ni sur quelque support que ce soit, au Client.

Il appartient au Client de s'assurer que les données transmises par lui sur la Plateforme de ASSISTANT sont exemptes d'erreur.

Lors de la conclusion du Contrat, le Client fournit le nom et les coordonnées d'une ou plusieurs personnes physiques désignées en tant qu'Administrateur.

La licence d'utilisation de l'Application consentie au titre du présent Contrat est accordée pour un nombre d'Utilisateurs et de Projets limité, conformément à l'Offre sélectionnée par le Client.

Le Client aura la possibilité, via l'Interface d'Administration, d'augmenter le nombre maximum d'Utilisateurs et de Projets autorisés en changeant d'Offre, et de créer des Comptes Utilisateurs supplémentaires, pour chacun des Utilisateurs que le Client autorise, sous sa responsabilité, à utiliser l'Application.

Le coût annuel d'un Utilisateur ou d'un Projet supplémentaire dans l'Offre SAAS sur-mesure est mentionné sur le Site.

Toute augmentation du nombre maximum d'Utilisateurs autorisé est faite pour la période de facturation en cours, et donnera lieu au paiement d'une redevance au *prorata temporis*. Il est expressément convenu que si, après augmentation, l'Administrateur réduit de nouveau le nombre d'Utilisateurs autorisé au cours de la période de facturation, la redevance payée restera acquise à ASSISTANT.

Les Identifiants et mots de passe fournis par le Client aux Utilisateurs sont confidentiels, uniques et personnels à chacun des Utilisateurs.

L'Application ne peut être utilisée que par le Client, les Utilisateurs qu'il aura autorisés, ses prestataires ou fournisseurs tiers liés par une obligation de confidentialité, uniquement au bénéfice du Client, pour traiter les données du Client et pour les besoins internes du Client. Le Client doit s'assurer que chaque personne autorisée à utiliser l'Application conformément au Contrat est informée des obligations du Client et s'engage à les respecter.

Le Client s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité du dispositif d'accès de sorte à ne permettre l'utilisation de l'Application et l'accès à la Plateforme de ASSISTANT, qu'aux Utilisateurs, à l'exclusion de tout tiers. Le Client s'engage à ce titre à veiller à ce que les Utilisateurs ne divulguent pas leur Identifiant ni leur mot de passe. En cas de divulgation accidentelle (perte, vol, etc.) ou volontaire, le Client s'engage à en informer ASSISTANT dès qu'il en aura connaissance, par téléphone ou par mail à l'adresse contact@saas-assistant.com, avec confirmation par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Authentification d'un Utilisateur au moyen d'un Identifiant et d'un mot de passe emporte, de manière irréfragable, imputabilité, au titulaire de l'Identifiant utilisé, des opérations effectuées au moyen de cet Identifiant.

La redevance contractuelle d'utilisation de l'Application inclut la mise à disposition d'un espace disque alloué au Client, sur la Plateforme, lors de la Commande, pour le stockage de ses données. Le volume de cet espace est suffisant dans le cadre d'une utilisation normale de l'Application.

• SERVICE DE MESSAGERIE HEBERGE

ASSISTANT s'engage à fournir au Client un service d'hébergement de messagerie électronique conforme.

Ce service permet au Client (i) de bénéficier des services et fonctionnalités offerts par le logiciel de messagerie mentionné sur le Site et (ii) de créer des Comptes Utilisateurs, selon les caractéristiques et dans les limites décrites lors de la

Commande, de les modifier ou de les supprimer, depuis l'interface d'administration de la messagerie.

ASSISTANT s'engage à assurer la disponibilité du service de messagerie et la sécurité du contenu hébergé.

La suppression d'un Compte Utilisateur déclenche la suppression immédiate du compte de messagerie correspondant.

Nonobstant ce qui précède, le Client fait son affaire de la sauvegarde de ses données de messagerie afin notamment de se conformer à ses obligations légales et réglementaires.

• SERVICES D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE

ASSISTANT s'engage à fournir au Client les services d'assistance et de maintenance dans les conditions et selon les modalités décrites à l'Article 12.

• OPTIONS

ASSISTANT propose au Client un accès facultatif payant à des services tiers, tels que décrits sur le Site, auxquels le Client peut souscrire en tant qu'Options, lors de la Commande :

- service de messagerie avancé, via les plateformes Twilio (SMS) et WhatsApp Business ;
- service de signature électronique, via la plateforme Yousign, des documents gérés dans l'Application.

Le Client ne peut utiliser ces services que dans la limite des Crédits acquis auprès d'ASSISTANT et devra acquérir de nouveaux Crédits pour poursuivre l'utilisation une fois ses Crédits épuisés.

Le Client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de service et d'utilisation des prestataires tiers, pour les Options qu'il souscrit :

- WhatsApp Business : <https://www.whatsapp.com/legal/business-terms>
- Twilio : <https://www.twilio.com/en-us/legal/tos>
- Yousign : <https://yousign.com/fr-fr/conditions-generales>

Ces services seront fournis par chacun des prestataires concernés, conformément aux conditions générales susvisées, qui sont susceptibles de modifications par lesdits prestataires, sans que la responsabilité d'ASSISTANT puisse être recherchée de ce fait, ce que le Client déclare accepter.

Le Client s'engage à respecter ces conditions générales et déclare accepter qu'en cas de mauvaise exécution des services par les prestataires concernés, le Client ne pourra rechercher la responsabilité d'ASSISTANT que dans les limites et conditions fixées par ces conditions générales, ASSISTANT ne pouvant s'engager envers le Client au-delà des obligations souscrites par ces tiers.

Article 9. OBLIGATIONS D'ASSISTANT

ASSISTANT s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains et techniques pour fournir les services objet du présent Contrat.

ASSISTANT s'engage à respecter la confidentialité des données à caractère personnel communiquées par le Client pour l'exécution du Contrat.

ASSISTANT s'engage à respecter les obligations prévues à l'Article 16 relatif à la protection des données personnelles.

ASSISTANT s'engage à faire héberger, par Amazon Web Services, en tant qu'hébergeur sous-traitant, ou par tout autre hébergeur de son choix, l'Application et la Base de Données et à en assurer la sécurité.

Toute prestation non expressément prévue par le Contrat, telle que formation, migration de données, etc. devra faire l'objet d'un contrat distinct, sur la base d'un devis établi selon les tarifs en vigueur d'ASSISTANT.

Article 10. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client déclare avoir pu s'assurer de l'adéquation de l'Application à ses besoins et disposer des prérequis décrits sur le Site.

Le Client s'engage :

- à transmettre avec précision, sous son entière responsabilité, l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution du Contrat, et garantit l'exactitude de ces informations. Il s'engage à ce titre à signaler à ASSISTANT toute modification de ces informations ;
- à régler la redevance contractuelle dans les conditions fixées à l'Article 13 « Conditions financières » ;
- à respecter les droits de propriété intellectuelle d'ASSISTANT ;
- à respecter et à faire accepter par tous les Utilisateurs, les Conditions Générales d'Utilisation figurant en Annexe 2 ;
- à ne pas utiliser l'Application dans des conditions de nature à porter atteinte au bon fonctionnement ou à la sécurité de la Plateforme ;
- à s'assurer que tous les Utilisateurs, et en particulier le ou les interlocuteurs désignés par le Client pour appeler la hotline, dans les conditions définies à l'Article 12, soient formés à l'utilisation de l'Application et des technologies de base d'Internet ;
- à ce que le volume des données qu'il stocke sur la Plateforme n'excède pas le seuil maximal autorisé ;
- à veiller à ce que les données transférées sur la Plateforme ne nuisent pas au bon fonctionnement de cette Plateforme ou de l'Application. Il s'engage notamment à ne pas stocker, sur la Plateforme, de données :
 - contenant ou susceptibles de contenir des virus ; ou
 - présentant un caractère illicite, contraire aux bonnes mœurs ou attentatoire aux droits des tiers, notamment à des droits de propriété intellectuelle.

En conséquence, le Client est responsable des dommages que ces données ou lui-même pourraient causer à ASSISTANT, à un tiers, à la Plateforme ou à l'Application et garantit ASSISTANT contre tout recours qui pourrait être exercé contre elle par un tiers du fait de ces données.

Le Client déclare accepter qu'ASSISTANT lui adresse des e-mails ou des courriers d'information, à caractère technique et/ou commercial, pendant la durée du Contrat et pendant un an après sa cessation.

Article 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

ASSISTANT garantit qu'elle dispose des droits de propriété intellectuelle sur l'Application, ainsi que sur la structure de la Base de Données propre à l'Application, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Il n'est opéré aucun transfert de droits de propriété sur les éléments susvisés au profit du Client au titre du Contrat. En particulier, le Contrat ne confère aucun droit au Client sur le code source de l'Application.

ASSISTANT est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les programmes informatiques qui sont susceptibles d'être automatiquement téléchargés sur les machines des Utilisateurs lors de l'utilisation de l'Application. Ces programmes, bien qu'ils ne soient pas exécutés sur la Plateforme d'ASSISTANT, font partie intégrante de l'Application et sont protégés au même titre.

En conséquence de ce qui précède, le Client s'interdit tout acte ou comportement pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle sur l'Application, ainsi que sur les marques associées. Il s'interdit notamment de porter atteinte aux droits de propriété

intellectuelle d'ASSISTANT sur les programmes informatiques visés à l'alinéa précédent.

Le Client reste propriétaire de l'ensemble des données et informations le concernant intégrées dans la Base de Données dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

Au titre du Contrat, ASSISTANT concède au Client, qui l'accepte, un droit d'utilisation de l'Application, non exclusif et non cessible, pour la durée du Contrat, et pour les seuls besoins propres du Client.

Ce droit d'utilisation s'exerce par accès distant, via le réseau Internet, à compter de la connexion depuis les locaux du Client à la Plateforme d'ASSISTANT, et exclusivement pour l'utilisation des fonctionnalités de l'Application telles qu'elles sont décrites sur le Site.

L'utilisation n'est autorisée qu'à l'Administrateur et aux seuls Utilisateurs auxquels le Client a ouvert un Compte Utilisateur dans les conditions décrites à l'article « Services », dans la limite du nombre maximum d'Utilisateurs autorisé.

Le droit d'utilisation concédé au Client est subordonné au parfait paiement de l'intégralité de la redevance prévue par l'Article 13 « Conditions financières ».

Le Client s'engage à prendre connaissance et à respecter toutes les conditions d'utilisation de l'Application qui lui sont communiquées, quel que soit leur support.

L'utilisation non expressément autorisée par ASSISTANT au titre des présentes est illicite, conformément aux dispositions de l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit donc notamment de procéder à :

- toute reproduction, représentation, diffusion ou distribution de tout ou partie de l'Application, que ce soit à titre onéreux ou gracieux ;
- toute forme d'utilisation de l'Application, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de produits ou services similaires, équivalents ou de substitution ;
- l'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement de l'Application, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs ;
- toute transcription, directe ou indirecte, toute traduction dans d'autres langues de l'Application ;
- toute décompilation de l'Application, en dehors des cas expressément prévus par la loi ;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé par ASSISTANT ;
- toute modification ou contournement des codes de protection tels que, notamment, les Identifiants et mots de passe ;
- toute tentative d'intrusion non autorisée sur la Plateforme.

Le Client s'interdit de développer un logiciel susceptible de concurrencer directement ou indirectement l'Application.

Le Client se déclare informé que l'Application peut intégrer des Programmes Tiers.

Article 12. ASSISTANCE ET MAINTENANCE

ASSISTANT fournira des prestations d'assistance et de maintenance corrective et évolutive de l'Application.

Il est expressément convenu que les demandes d'assistance et de maintenance devront être formulées par le Client auprès de la hotline d'ASSISTANT, accessible par téléphone les jours ouvrés du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures, à l'exception des jours éventuels de fermeture générale d'ASSISTANT, ou par email à l'adresse contact@saas-assistant.com.

ASSISTANT s'engage à prendre en compte les demandes formulées auprès de la hotline dans un délai de 2 heures ouvrées pour une Anomalie bloquante, 4 heures ouvrées pour une Anomalie majeure, 3 jours ouvrés pour une Anomalie mineure.

A cette fin, le Client désignera une ou plusieurs personnes physiques en tant qu'interlocuteur(s) privilégié(s), seul habilité(s) à appeler la hotline.

L'assistance technique couvre :

- les questions sur l'utilisation de l'Application,
- la remontée d'anomalies de l'Application,
- les demandes d'évolutions,
- les conseils métiers sur les fonctionnalités présentes dans l'Application.

L'assistance technique n'a pas vocation à se substituer aux prestations de formation des Utilisateurs ou des interlocuteurs privilégiés. ASSISTANT ne saurait par ailleurs en aucun cas être tenue de réaliser les éventuelles évolutions demandées par le Client. Dans tous les cas, la durée des prestations fournies par ASSISTANT dans le cadre de cette assistance est limitée mensuellement à une durée de dix minutes multipliée par le nombre maximum d'Utilisateurs autorisé.

ASSISTANT pourra mettre en ligne, dans le cadre de la maintenance corrective et évolutive, de nouvelles versions de l'Application. Le Client s'engage, à mettre à jour sa configuration informatique, et notamment son navigateur Internet, si ASSISTANT en fait la demande, les services ne pouvant être fournis que sur la base de la configuration requise par ASSISTANT pour la dernière version en date de l'Application. La demande de mise à jour d'ASSISTANT sera adressée au Client par courrier électronique et sera par ailleurs signalée au Client au moment de chaque connexion sur la Plateforme de ASSISTANT, jusqu'à ce que la mise à jour soit effectivement réalisée par le Client.

Au titre de la maintenance, ASSISTANT pourra être amenée à modifier l'Application sans information préalable auprès du Client et sans indemnité. Ces modifications ne pourront cependant pas entraîner la suppression de fonctionnalités majeures de l'Application.

Article 13. CONDITIONS FINANCIERES

Les dispositions du présent Article s'appliquent sauf dispositions contraires.

ASSISTANT émettra la facture correspondant à la redevance d'utilisation de l'Application et d'accès à la Plateforme, à l'issue de la période d'essai puis au début de chaque mois contractuel. Le montant des éventuels coûts complémentaires (prestations spécifiques demandées par le Client, Utilisateurs ou Projets supplémentaires, Crédits supplémentaires, espace disque utilisé au-delà de l'espace alloué, sauvegarde des données sur support physique, etc.) sera facturé en sus, lors des Commandes correspondantes sur la base des tarifs alors en vigueur, tels que mentionnés sur le Site. Il est expressément convenu que chacun de ces services complémentaires sera facturé pour la durée de la période de facturation et que toute période commencée sera facturée intégralement.

Les frais de déplacement éventuels de consultants ASSISTANT seront facturés en sus au réel sur la base de justificatifs qui seront fournis au Client.

Le paiement s'effectuera mensuellement par carte bancaire, via la plateforme de paiement Stripe.

ASSISTANT se réserve le droit de suspendre tout ou partie des services objet du Contrat en cas de non-paiement. Le Contrat sera automatiquement résilié en cas de suspension du compte du Client pendant plus de soixante (60) jours consécutifs.

ASSISTANT se réserve le droit de refuser d'honorer une Commande émanant d'un Client avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Les prix indiqués dans l'Application sont en euros et incluent la T.V.A. au taux en vigueur. Ils ne sont valables qu'à la date de la Commande. Ils n'incluent pas les éventuels frais de traitement de la Commande facturés en supplément tels qu'indiqués avant la validation de la Commande. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la Commande.

Tout changement du taux légal de T.V.A. sera immédiatement appliqué aux ventes postérieures à son entrée en vigueur.

Toutes les factures ASSISTANT seront accessibles en ligne par l'Administrateur, au moyen de l'Interface d'Administration.

La redevance sera facturée sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la Commande correspondante.

ASSISTANT se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Le Client sera informé de toute modification des prix, par notification écrite, trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. Le Client peut faire connaître son refus des nouveaux tarifs et résilier le Contrat conformément à l'Article 5. Dans le cas contraire, le Contrat sera automatiquement renouvelé au terme de la période de facturation sur la base des nouveaux tarifs en vigueur.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques d'ASSISTANT dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme les preuves des échanges, des Commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des Commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

En cas de contestation sur le montant ou la nature des prestations facturées, le Client devra notifier cette contestation et ses explications par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 10 du mois d'émission de la facture. Toute contestation postérieure sera irrecevable.

Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, le Client sera de plein droit redevable, sur les sommes qui ne seraient pas réglées à leur échéance, d'intérêts de retard calculés au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement (prévus par l'article D. 441-5 du Code de commerce). Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, ASSISTANT pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

En cas de non-paiement, même partiel, d'une facture, quelle qu'elle soit, à son échéance, ASSISTANT se réserve le droit de suspendre tout accès à l'Application jusqu'à réception du complet paiement des sommes dues, sans remboursement, ni indemnités, et sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation du contrat, mais sans préjudice de la faculté pour ASSISTANT de résilier le Contrat conformément à l'article « Résiliation ».

Article 14. ACCES ET TELECOMMUNICATIONS

Le Client fait son affaire personnelle, sous sa seule responsabilité, de l'acquisition des matériels et logiciels, ainsi que de la souscription des abonnements de télécommunication (accès Internet) nécessaires à l'utilisation à distance de l'Application. Le Client est informé que l'accès à l'Application suppose que les Utilisateurs se soient préalablement connectés au réseau Internet et disposent d'une connexion haut débit.

Les coûts de connexion au réseau Internet permettant l'accès à l'Application sont à la charge exclusive du Client.

Le Client déclare avoir connaissance que la transmission de données sur le réseau Internet est sujette à des aléas

totallement indépendants d'ASSISTANT, notamment en termes de vitesse de transfert, de fiabilité des connexions, de sécurité et d'intégrité des données transmises. ASSISTANT ne saurait par conséquent en aucun cas être tenue responsable de toute difficulté trouvant son origine dans un problème de transmission des données par le réseau Internet. Le Client est seul responsable des données qu'il transmet ou reçoit dans le cadre de l'exécution du présent Contrat et s'engage à indemniser ASSISTANT de tout dommage que pourraient causer ces données.

Article 15. GARANTIES

Le Client a pu apprécier, avant de conclure le présent Contrat, la conformité de l'Application et des services associés proposés par ASSISTANT par rapport à ses besoins, tant en termes de fonctionnalités que de finalité.

En conséquence, ASSISTANT ne fournit aucune garantie de conformité de l'Application aux besoins propres du Client.

ASSISTANT garantit un Taux de Disponibilité de l'Application d'au moins 99,5 % pour chaque période mensuelle. Dans l'hypothèse où ASSISTANT ne serait pas en mesure de fournir ce niveau de service durant deux mois consécutifs, le Client serait en droit de résilier le Contrat pour manquement. Dans cette hypothèse, ASSISTANT remboursera au Client, après la date de résiliation, toutes les redevances payées par avance au titre de l'exécution du Contrat pour la période restant à courir jusqu'au terme du Contrat. Les réclamations relatives au niveau de service garanti doivent être formulées de bonne foi, dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la fin de la période mensuelle concernée.

ASSISTANT ne garantit pas que l'Application fonctionnera sans interruption, ni qu'elle sera exempte d'anomalies ou d'erreurs, ni que de telles anomalies ou erreurs pourront être corrigées.

ASSISTANT s'engage à assurer, à ses frais, la défense du Client contre toute allégation portant sur la contrefaçon en France de droit d'auteur du fait de l'utilisation de l'Application mise à sa disposition dans le cadre du Contrat.

A ce titre, ASSISTANT prendra à sa charge tous dommages et intérêts auxquels pourrait être condamné le Client par une décision de justice devenue définitive et ayant pour base exclusive la démonstration d'une contrefaçon.

Cette garantie ne sera acquise au Client qu'à la condition :

- que le Client ait notifié à bref délai, par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédé cette action ; et
- qu'ASSISTANT ait été en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du Client, et pour ce faire, que le Client ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.
- Dans le cas où l'interdiction d'utilisation serait prononcée en conséquence d'une action en contrefaçon ou résulterait d'une transaction signée avec le demandeur de l'action en contrefaçon, ASSISTANT s'efforcera, à son choix et à ses frais, soit :
- d'obtenir le droit pour le Client de poursuivre l'utilisation,
- de remplacer l'élément contrefaisant par un élément équivalent ne faisant pas l'objet d'une action en contrefaçon, ou
- de modifier l'Application de façon à éviter ladite contrefaçon.

Les dispositions ci-dessus fixent les limites de la responsabilité d'ASSISTANT en matière de contrefaçon du fait de l'utilisation de l'Application.

Article 16. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Client est informé et s'engage à informer les personnes physiques (salarié, dirigeant, etc.) auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel, pour les besoins du traitement de gestion des prospects et clients d'ASSISTANT, que :

- ces personnes disposent d'un droit d'information, d'opposition, d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression des informations qui les concernent ;
- elles disposent du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur mort ;
- ces droits s'exercent par courrier adressé en sa qualité de responsable du traitement à ASSISTANT, à l'adresse postale mentionnée à l'**Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ;
- le traitement de ces données personnelles est mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du Contrat ou de l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Client : le Client reconnaît que ce traitement est nécessaire à l'exécution du Contrat ou à ces mesures ;
- les données sont destinées à ASSISTANT et à ses sous-traitants ainsi qu'à toute autorité légalement autorisée à accéder à ces données ;
- les données des prospects qui ne répondent pas aux sollicitations sont conservées pendant trois ans ;
- les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation sur l'utilisation de ses données personnelles auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 ;
- les informations demandées lors de la Commande sont nécessaires à l'établissement de la facture et à la fourniture des prestations.

Les Parties s'engagent à respecter, chacune pour ce qui la concerne, l'ensemble des dispositions qui leur sont applicables au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, notamment les dispositions de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et celles du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Dans le cadre de l'utilisation du service d'accès à l'Application fourni par ASSISTANT, le Client peut être amené à traiter des données à caractère personnel.

Ces traitements de données à caractère personnel, dont la finalité et les moyens sont déterminés par le Client, sont effectués par ASSISTANT pour le compte et exclusivement sur instruction du Client, lequel déclare par conséquent avoir la qualité de « responsable du traitement » au sens de la réglementation relative aux données à caractère personnel.

Le Client déclare connaître les obligations qui lui incombent en sa qualité de responsable du traitement, particulièrement ses éventuelles obligations de tenue d'un registre de ses activités de traitement et de désignation d'un délégué à la protection des données, ou encore ses obligations de notification en cas de violation de données, de réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection de la vie privée, ou de consultation préalable de l'autorité de contrôle, étant précisé que cette liste n'est pas limitative et qu'il appartient au Client de se renseigner et de faire le nécessaire pour se mettre en conformité avec la réglementation susvisée. Le Client s'engage à respecter ces

obligations. ASSISTANT ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque manquement du Client à ses obligations.

Le Client déclare notamment avoir connaissance que des données à caractère personnel ne peuvent être collectées ou traitées que dans le respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, notamment des dispositions de la loi n° 78-17 et du Règlement (UE) 2016/679 susvisés. En conséquence, le Client doit informer les personnes concernées du traitement de leurs données et doit s'assurer, sous sa responsabilité, que les traitements de ces données reposent sur une base légale et que les personnes concernées ont, le cas échéant, donné leur consentement à la collecte et au traitement de leurs données ainsi qu'à leur transfert à des tiers. Il incombe au Client d'informer les personnes concernées de leurs droits sur leurs données et des modalités d'exercice de ces droits. Le Client garantit en conséquence ASSISTANT contre tout recours de tiers au sujet du traitement, dans le cadre de l'utilisation de services hébergés fournis par ASSISTANT, de données à caractère personnel.

Les traitements informatiques de données à caractère personnel, effectués par ASSISTANT en qualité de « sous-traitant » au sens de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, pour le compte et sur instruction du Client, sont décrits en Annexe 1 des présentes, qui fait partie intégrante des Conditions Générales. Le Client déclare en avoir pris connaissance avant de conclure le présent Contrat et déclare que les traitements décrits sont conformes aux finalités et moyens des traitements qu'il a déterminés en qualité de « responsable du traitement » au sens de la réglementation susvisée. La description porte notamment sur l'objet, la durée, la nature et la finalité des traitements, le type de données à caractère personnel, et les catégories de personnes concernées.

ASSISTANT s'engage à respecter la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du Contrat.

En sa qualité de « sous-traitant » au sens de la loi n° 78-17 et du Règlement (UE) 2016/679, ASSISTANT s'engage en outre à :

- a) ne traiter, dans le cadre du présent Contrat, les données à caractère personnel que sur instruction documentée du Client, responsable du traitement, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'elle ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit français ; dans ce cas, ASSISTANT informe le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- b) veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel dans le cadre du Contrat s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- c) prendre toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du Règlement (UE) 2016/679, notamment :
 - mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque ;
 - prendre des mesures afin de garantir que toute personne physique agissant sous son autorité, qui a accès à des données à caractère personnel, ne les traite pas, excepté sur instruction du Client, à moins d'y être obligée par le droit français ou le droit de l'Union européenne ;
- d) en cas de recours à un ou plusieurs sous-traitants :
 - ne pas recruter de sous-traitant sans l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale, du Client. Dans le cas d'une

autorisation écrite générale, ASSISTANT informe le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, donnant ainsi au Client la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements ;

- lorsqu'un sous-traitant est recruté par ASSISTANT pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du Client, imposer à ce sous-traitant les mêmes obligations en matière de protection de données que celles stipulées dans le présent Article, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel ;

e) aider dans la mesure du possible le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits (droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, y compris le profilage). Dans l'hypothèse où une personne concernée par un traitement de données à caractère personnel s'adresserait directement à ASSISTANT pour exercer ses droits, ASSISTANT transmettra cette demande au Client, dès réception, par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client ;

f) aider le Client à garantir le respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, et notamment des obligations prévues aux articles 32 à 36 du Règlement (UE) 2016/679, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition de ASSISTANT, notamment aider le Client, si nécessaire et sur demande, à assurer le respect de ses obligations découlant de la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données et de la consultation préalable de Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ;

g) selon le choix du Client, supprimer toutes les données à caractère personnel à la cessation du Contrat, ou les lui renvoyer et détruire les copies existantes, à moins que le droit français ou le droit de l'Union européenne n'exige la conservation des données à caractère personnel ;

h) mettre à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent Article et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits. A ce titre, ASSISTANT informe immédiatement le Client de ce qu'une instruction de ce dernier constituerait, selon elle, une violation de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Dans l'hypothèse où ASSISTANT aurait connaissance, dans le cadre du Contrat, d'une violation de données à caractère personnel, elle s'engage à notifier cette violation de données au Client dans les meilleurs délais et à fournir au Client toutes informations qui lui permettront de respecter ses propres obligations.

ASSISTANT s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à participer, dans le cadre du Contrat, aux opérations de traitement de données à caractère personnel, soient sensibilisées et reçoivent une formation appropriée en matière de protection des données à caractère personnel.

ASSISTANT déclare tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client, comprenant :

- le nom et les coordonnées du ou des sous-traitants ainsi que, le cas échéant, les noms et les coordonnées du représentant du

Client ou du sous-traitant et celles de leur éventuel délégué à la protection des données ;

- les catégories de traitements effectués pour le compte du Client ;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, du Règlement (UE) 2016/679, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles visées à l'article 32, paragraphe 1 du Règlement (UE) 2016/679.

Article 17. GESTION DE LA SECURITE DE LA BASE DE DONNEES

Il est expressément convenu entre les Parties que la Base de Données ainsi que les traitements seront hébergés par ASSISTANT, par Amazon Web Services, son actuel sous-traitant, ou par tout autre sous-traitant de son choix.

ASSISTANT s'engage à ne pas céder, divulguer, utiliser les données figurant au sein de cette Base de Données hébergée pour le compte du Client si ce n'est pour les stricts besoins de l'exécution du Contrat ou à la demande d'une autorité judiciaire. Le Client s'engage, en son nom et au nom des personnes travaillant pour son compte, à ne pas contourner ou tenter de contourner le système de protection intégré dans la Base de Données.

Il est également convenu entre les Parties que les services tiers en Option (Stripe, Yousign, WhatsApp Business et Twilio) seront hébergés sur les serveurs de ces prestataires, conformément à leurs propres conditions générales, accessibles sur les sites des fournisseurs respectifs de ces services et susceptibles de modifications par lesdits fournisseurs dans les conditions qu'elles prévoient, sans que la responsabilité d'ASSISTANT puisse être recherchée de ce fait, ce que le Client déclare accepter.

Article 18. RESPONSABILITE

Les Parties conviennent qu'au titre du Contrat, ASSISTANT est soumise à une obligation générale de moyens, compte tenu notamment des aléas inhérents aux technologies Internet.

Les prestations fournies par ASSISTANT ne sauraient être assimilées à une prestation de conseil, de quelque nature qu'elle soit, ni à une immixtion d'ASSISTANT dans la gestion du Client. Le rôle d'ASSISTANT consiste dans la fourniture de l'Application, dont l'utilisation est laissée à la discrétion et à la responsabilité du Client.

Le Client est seul responsable de l'utilisation et du traitement des données, la responsabilité d'ASSISTANT se limitant à l'hébergement, la sécurisation et la sauvegarde des données. Par conséquent, ASSISTANT n'encourt aucune responsabilité du fait de ces données et n'est notamment pas responsable des conséquences dommageables d'éventuelles erreurs dans les données ou dans les résultats des traitements.

Les Parties conviennent que la responsabilité d'ASSISTANT ne pourra être recherchée en cas de préjudices subis par le Client consistant dans ou se traduisant par une perte de bénéfices.

Le Client s'engage pour sa part à prendre toutes précautions utiles pour réduire le préjudice susceptible de résulter pour lui de l'exécution du présent Contrat et de l'utilisation de l'Application, et notamment à effectuer très régulièrement des sauvegardes complètes de ses données et à utiliser un logiciel anti-virus à jour.

Dans tous les cas, si la responsabilité d'ASSISTANT devait néanmoins être retenue, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à sa charge ne saurait excéder, tous préjudices confondus, la moitié des sommes effectivement perçues par ASSISTANT, au titre de l'exécution du présent Contrat, pendant l'année précédant la mise en cause de sa responsabilité.

Cette limitation de responsabilité résulte de la répartition des risques, telle qu'elle a été librement négociée entre les Parties, et des prix, convenus entre celles-ci, qui en sont le reflet.

Il est expressément convenu que le présent article survivra à la résiliation ou à la résolution du Contrat pour quelque cause que ce soit.

Article 19. AUTORISATIONS LEGALES ET ADMINISTRATIVES

Le Client garantit à ASSISTANT qu'il dispose de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'utilisation et la réalisation des traitements effectués par l'Application.

Les Parties conviennent que le Client est seul responsable du choix des traitements de données à caractère personnel et des moyens à mettre en œuvre pour les obtenir.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des règles légales et réglementaires en vigueur concernant les domaines couverts par l'Application.

Article 20. SAUVEGARDE ET ARCHIVAGE DES DONNEES

ASSISTANT effectuera une sauvegarde quotidienne de la Base de Données.

Le Client a la faculté de récupérer, à tout moment, via le Site, une sauvegarde de ses données au format zip, par téléchargement, ou d'en formuler la demande auprès d'ASSISTANT. Cette sauvegarde n'inclut pas les données du service de messagerie, ni les coordonnées de tiers ajoutées par le Client dans l'Application.

Article 21. CONFIDENTIALITE

Tous les documents et informations de quelque nature que ce soit, auxquels les Parties auront accès à l'occasion de l'exécution du Contrat, seront considérés par elles comme strictement confidentiels. Le Client s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations qui lui auront été communiquées par ASSISTANT ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du Contrat. Les obligations prévues par le présent Article s'appliquent pendant toute la durée du Contrat et resteront en vigueur pendant dix ans après son terme, étant précisé que cette limitation de durée ne s'applique pas aux informations constituant un secret des affaires, au sens de l'article L.151-1 du Code de commerce, pour lesquelles les obligations de confidentialité resteront applicables pendant toute la durée de protection de ce secret.

Article 22. REFERENCE COMMERCIALE

Le Client autorise ASSISTANT à utiliser ses nom, sigle, logo, nom commercial et dénomination sociale, sur tout document, à titre de référence commerciale.

Article 23. RESILIATION

Le Contrat pourra être résilié de plein droit en cas de non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, notamment en cas de violation des droits de propriété intellectuelle ou de non-paiement de tout ou partie des sommes dues à ASSISTANT. Cette résiliation prendra effet dès sa notification par ASSISTANT par lettre recommandée avec accusé de réception, sans mise en demeure préalable. Les

sommes versées par avance par le Client resteront acquises à ASSISTANT à titre de pénalités, sans préjudice de la faculté pour ASSISTANT de solliciter judiciairement l'indemnisation de l'entier dommage que lui aurait causé le manquement du Client.

Article 24. RESTITUTION DES DONNEES

En cas de cessation des relations contractuelles, pour quelque cause que ce soit, le droit d'utilisation de l'Application prendra fin.

La résiliation du Contrat entraîne la suppression des données du Client. Le Client fait son affaire de la récupération de ses données avant la date de résiliation du Contrat.

Article 25. NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL

Le Client s'engage à ne pas solliciter, démarcher ou embaucher, directement ou indirectement, de personnel d'ASSISTANT pendant l'exécution du Contrat et pendant une durée de douze mois à compter de son expiration.

Toute violation de cette obligation entraînera le paiement de dommages-intérêts fixés forfaitairement au montant du salaire annuel brut du salarié.

Article 26. CESSIION DU CONTRAT

Le Client s'interdit de céder le présent Contrat à un tiers. ASSISTANT pourra librement, sans autre formalité que l'information du Client par lettre recommandée avec accusé de réception, céder le Contrat à tout tiers de son choix, sous réserve de l'engagement de ce tiers d'assurer l'exécution des obligations incombant à ASSISTANT.

Article 27. SOUS-TRAITANCE

Les Parties conviennent qu'ASSISTANT pourra librement confier la réalisation de tout ou Partie des prestations à sa charge au titre du Contrat à un tiers sous-traitant.

Article 28. DISPOSITIONS GENERALES

Le Contrat comporte l'intégralité des obligations des Parties. Il annule et remplace tous les accords antérieurs entre les Parties, écrits ou verbaux, ayant le même objet.

En cas de nullité d'une disposition du Contrat, les autres dispositions resteront en vigueur. Les Parties s'entendront alors pour adopter une nouvelle disposition qui se substituera à la disposition concernée.

Chaque Partie agit en son nom propre et pour son propre compte en qualité d'entrepreneur indépendant. Elle n'a ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager l'autre Partie de quelque façon que ce soit. Aucune des dispositions du Contrat ne pourra être interprétée comme créant, entre les Parties, un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition du présent Contrat ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits que cette Partie tient de cette disposition.

Article 29. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est régi par la loi française.

En cas de litige, le Client s'engage à rechercher une solution amiable avec ASSISTANT avant toute action judiciaire.

LES PARTIES FONT ATTRIBUTION DE COMPETENCE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERNAY, QUI SERA SEUL COMPETENT, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS, D'APPEL EN GARANTIE OU DE REFERE, POUR TOUT DIFFEREND RELATIF A LA VALIDITE, A L'INTERPRETATION OU A L'EXECUTION DU PRESENT CONTRAT. EN OUTRE, TOUTE ACTION A L'ENCONTRE DE ASSISTANT AU TITRE DU PRESENT CONTRAT SE PRESCRIRA PAR UN AN A COMPTER DE L'EVENEMENT QUI LUI AURA DONNE NAISSANCE.

ANNEXES :

- Annexe 1 : Description des traitements de données à caractère personnel réalisés pour le compte et sur instruction du Client
- Annexe 2 : Conditions Générales d'Utilisation

ANNEXE 1

Description des traitements de données à caractère personnel réalisés pour le compte et sur instruction du Client

Après conclusion du Contrat, ASSISTANT agit en qualité de « Sous-traitant », au sens de la Réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et notamment du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »), ci-après la « Réglementation relative à la protection des données » ou la « Réglementation »).

Les traitements réalisés par ASSISTANT en tant que sous-traitant présentent les caractéristiques suivantes :

1) Gestion des Utilisateurs de l'Application

- Objet du traitement : gestion des accès et de l'utilisation de l'Application ;
- Durée du traitement : durée d'exécution du Contrat ;
- Nature et finalité du traitement : traitement informatisé consistant dans la gestion des accès des Utilisateurs et de leur utilisation de l'Application, traitement informatisé consistant dans l'envoi d'informations par e-mail pour l'utilisation de l'Application ;
- Type de données à caractère personnel : données d'identification des Utilisateurs, adresse IP, adresse e-mail, nom et prénom(s), numéro de téléphone ; identifiants et mots de passe
- Catégories de personnes concernées : Utilisateurs de l'Application.

2) Gestion de la relation client et prospects du Client

- Objet du traitement : Gestion de la relation client et prospects du Client ;
- Durée du traitement : durée d'exécution du Contrat ;
- Nature et finalité du traitement : traitement informatisé consistant dans l'hébergement et la gestion des informations relatives aux clients et prospects du Client ;
- Type de données à caractère personnel : données d'identification des personnes chez les clients et prospects, adresse e-mail, nom et prénom(s), genre, numéro de téléphone ; données de suivi des interactions avec ces personnes ; coordonnées bancaires (RIB) ; informations sur les projets des clients du Client (coûts des opérations de maîtrise d'œuvre, plans, permis de construire, photographies, etc.) ; identifiants et mots de passe ;
- Catégories de personnes concernées : personnes contact au sein des clients et prospects du Client, salariés du Client, salariés ou associés des clients et prospects du Client, conjoints des clients et prospects du Client, entreprises partenaires du Client

ANNEXE 2

Conditions Générales d'Utilisation

Toute personne physique ou morale, ayant accès ou permettant l'accès à l'application SAAS-Assistant (« l'Application »), est tenue de prendre connaissance des présentes Conditions Générales d'Utilisation de l'Application, de les respecter et de les faire respecter, sans que cette liste soit exhaustive : par ses clients, préposés, affiliés, etc.

Le terme utilisateur désigne toute personne physique accédant ou permettant l'accès à une autre personne physique à l'Application.

Pour accéder à l'Application, l'utilisateur doit communiquer des informations exactes, notamment son nom, prénom et son adresse e-mail. A défaut, l'accès à l'Application peut être refusé ou suspendu.

L'utilisateur s'engage à respecter les règles et limitations d'utilisation de l'Application figurant dans le présent document et dans la documentation de l'Application.

Toute utilisation ou toute reproduction même partielle de l'Application, hors des cas expressément autorisés et des restrictions imposées par les présentes Conditions Générales d'Utilisation, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon passible de poursuites civiles et pénales.

Aucun droit de propriété intellectuelle sur l'Application ou sur des composants tiers n'est cédé ou concédé à l'utilisateur, si ce n'est le droit non exclusif d'utiliser l'Application, dans les conditions et limites définies ci-après, que l'utilisateur s'engage à respecter.

L'utilisateur n'est autorisé à utiliser l'Application qu'à des fins strictement professionnelles.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser l'Application dans des conditions pouvant porter atteinte aux droits de tiers, notamment à leurs droits de propriété intellectuelle ou à leur droit au respect de la vie privée.

Il appartient à l'utilisateur de s'assurer que son système informatique est adapté à l'utilisation de l'Application et notamment qu'il dispose d'un navigateur récent. L'éditeur de l'Application ne saurait être tenu responsable des incompatibilités entre le système informatique de l'utilisateur et l'Application.

L'utilisateur garantit que les données qu'il transmet ou importe dans l'Application sont exemptes d'erreur, de virus et de tout élément illicite, et qu'elles ne sont pas de nature à porter atteinte à l'éditeur de l'Application ou aux droits des tiers. En conséquence, l'utilisateur est seul responsable des dommages que ces données ou lui-même pourraient causer à l'éditeur de l'Application ou à un tiers, y compris des conséquences de tout recours qui pourrait être exercé par un tiers du fait de l'utilisation de l'Application par l'utilisateur.

L'utilisateur est informé que l'accès au service suppose une connexion préalable au réseau Internet. L'utilisateur fait son affaire, sous sa seule responsabilité, de l'acquisition des matériels et logiciels, ainsi que de la souscription des abonnements de télécommunication (accès Internet), nécessaires à l'utilisation de l'Application.

L'utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte au bon fonctionnement de la plateforme hébergeant l'Application et à respecter les droits de propriété intellectuelle de l'éditeur de l'Application et des tiers.

Un compte utilisateur ne peut être utilisé que par une seule personne physique utilisant son identifiant et de son mot de passe, dans le cadre d'une procédure d'authentification.

Les identifiants et mots de passe fournis sont confidentiels, uniques et personnels à chacun des utilisateurs. L'utilisateur s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité du dispositif d'accès de façon à empêcher toute utilisation par un tiers. L'utilisateur s'engage à ne pas divulguer son identifiant ni son mot de passe. En cas de divulgation accidentelle (perte, vol, etc.) ou volontaire, l'utilisateur s'engage à en informer sa hiérarchie dès qu'il en aura connaissance et à modifier immédiatement son mot de passe et son adresse e-mail. L'authentification d'un utilisateur au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe emporte, de manière irréfragable, imputabilité, au titulaire de l'identifiant utilisé, des opérations effectuées au moyen de cet identifiant.

Gestion de la sécurité

L'utilisateur s'engage à ne pas contourner ou tenter de contourner les systèmes de protection de l'Application.

Autorisations légales et administratives

L'utilisateur s'engage à respecter, dans le cadre de l'utilisation de l'Application, les lois et règlements en vigueur applicables selon le lieu d'utilisation de l'Application.

L'utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des règles légales et réglementaires applicables à son activité. Il garantit qu'il dispose de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'utilisation et la réalisation des traitements réalisés au moyen de l'Application.

Propriété intellectuelle

L'utilisateur s'interdit notamment de procéder à :

- toute reproduction, représentation, diffusion ou distribution de tout ou partie de l'Application ou de la documentation, que ce soit à titre onéreux ou gracieux ;
- toute forme d'utilisation de l'Application ou de la documentation, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de produits ou services similaires, équivalents ou de substitution ou d'une documentation similaire, équivalente ou de substitution ;
- l'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement de l'Application ou de la documentation, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs ;
- toute transcription, directe ou indirecte, toute traduction dans d'autres langues de l'Application ou de la documentation ;
- toute décompilation de l'Application, en dehors des cas expressément prévus par la loi ;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé ;

- toute modification ou contournement des codes de protection tels que, notamment, les Identifiants et mots de passe ;
- toute intrusion ou tentative d'intrusion non autorisée dans l'Application ou la plateforme.

Suspension

L'accès d'un utilisateur à l'Application pourra être suspendu, totalement ou partiellement, avec effet immédiat, sans information préalable et sans indemnisation, si :

- des éléments techniques permettent raisonnablement de penser que la confidentialité ou la sécurité d'un identifiant ou d'un mot de passe ont été violées ou que l'Application est utilisée, ou l'a été, en violation des dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- l'utilisateur a fourni des informations erronées.

L'utilisateur sera informé par tous moyens de cette suspension. La suspension ne libère pas l'utilisateur de ses obligations.

Garanties et Responsabilité

Il incombe à l'utilisateur de vérifier la conformité de l'Application à ses besoins, tant en termes de fonctionnalités que de finalité. En conséquence, il n'est fourni aucune garantie de conformité de l'Application aux besoins propres de l'utilisateur, ni de garantie que l'Application fonctionnera sans interruption, ni qu'elle sera exempte d'anomalies ou d'erreurs, ni que de telles anomalies ou erreurs pourront être corrigées.

Plus généralement, l'utilisateur ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité de l'éditeur de l'Application, celui-ci ne souscrivant aucune obligation à l'égard de l'utilisateur.